

Protocole d'utilisation des ascenseurs

NOM, prénom :

Service ou classe :

Numéro de la carte :

Date d'attribution :

Par la signature de ce protocole d'utilisation, je m'engage à respecter les consignes suivantes :

Sur l'utilisation des ascenseurs :

- L'utilisation des ascenseurs est autorisée pour des raisons médicales ou pratiques. **La remise de la carte magnétique ou le paramétrage de la carte région sont soumis à la présentation d'un certificat médical.** L'élève autorisé à prendre l'ascenseur peut être accompagné d'un seul accompagnateur.
- Tout manquement aux règles communément admises dans l'utilisation d'un ascenseur (chahut, élèves non autorisés, utilisation du téléphone d'urgence, jeu...) entraînera le retrait de l'utilisation de l'ascenseur, sans compter d'autres sanctions selon leur gravité, voire une mise en cause de la responsabilité civile par l'établissement.
-

Sur le prêt d'une carte magnétique :

- La carte magnétique est la propriété du lycée et doit être traitée avec soin.
- La carte magnétique ne doit pas être rétrocédée ni prêtée.
- Il sera nécessaire de badger toutes les semaines aux bornes prévues à cet effet afin de permettre la réactivation des droits du badge (borne située à côté du bureau D001)
- Tout personnel ou élève est tenu de **verser une caution de 30.00 €** à réception de la carte magnétique (montant voté au CA).
- En cas de départ définitif, je dois restituer la carte magnétique.
- La carte doit impérativement être restituée à l'issue de la période autorisée. En l'absence de restitution, la caution sera due à l'établissement
- En cas de perte ou de vol, je dois informer immédiatement le Secrétariat d'Hébergement – Aides – Régies (bureau D001) et la carte me sera facturée 30.00 €.

Date :

Signature(s) : du demandeur

du responsable légal (pour les élèves)